

nous sommes heureux qu'il ait perdu son pari de \$1 en appuyant les Tiger-Cats de Hamilton contre les Lions de la Colombie-Britannique. Je dis au premier ministre et à tous les autres qu'ils ne devraient pas sous-estimer l'intelligence et la combativité des habitants de Colombie-Britannique, que ce soit dans le sport ou dans la politique; ne l'oubliez pas.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être me permettrez-vous de commenter ce point, car on a mentionné mon nom. L'honorable représentant ne devrait pas sous-estimer mon intelligence car, bien que j'aie parié \$1 pour Hamilton, j'ai parié \$2 pour la Colombie-Britannique.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, cela prouve tout à fait ce dont nous nous inquiétons: nous avons maintenant un premier ministre qui appuie les deux parties opposées.

Le très hon. M. Diefenbaker: Échappa-toires!

L'HON. M. DINSDALE—ENTRETIEN DES VOITURES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA AU MANITOBA

L'hon W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Je pose la question de privilège, pour les raisons indiquées par l'honorable député de Vancouver-Est, et à la lumière du débat qui vient d'avoir lieu.

Jeudi dernier, les habitants de l'Ouest du Manitoba ont eu le plaisir d'accueillir le premier ministre à Brandon, lors de sa visite officielle à cet endroit. Le premier ministre admettra, je crois, que c'était une occasion de choix, exempte d'esprit de parti. Au milieu de la visite, on m'a informé que le détachement local de la Gendarmerie royale du Canada avait reçu ordre de faire au 1^{er} décembre, une nouvelle répartition quant à l'entretien de ses voitures, cela sans aucune raison valable, et sans avis préalable aux établissements intéressés.

Après avoir obtenu la confirmation de ces renseignements, j'ai communiqué avec le bureau du ministre de la Justice et ai été informé que rien ne serait fait à ce propos avant le 1^{er} décembre. C'est ce qu'a confirmé mon collègue, l'honorable député de Marquette. Je soulève en ce moment la question parce que la mesure prévue est contraire au principe de l'achat et de l'entretien non partisans de voitures, qui a été adopté...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Dinsdale: ...qui a été adopté ces dernières années par le gouvernement du Canada, et je suis heureux de pouvoir dire que le ministère du Nord canadien a été le premier à adopter cette ligne de conduite. En vertu de ce système...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois admettre que je suis un peu dans la confusion. Je ne comprends pas quelle question de privilège on soulève. Cela me semble plutôt un grief. L'honorable représentant pourrait peut-être en arriver rapidement au point qu'il veut faire valoir.

L'hon. M. Dinsdale: Je le puis, et comme je l'ai dit, je procède ainsi parce que c'est la seule façon de procéder que me permet le Règlement. Je signalais que c'était le régime adopté par le ministère du Nord canadien et d'autres ministères, et je soulève la question parce que, en vertu de ce régime, les soumissions sont traitées...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si cette question a trait aux soumissions et aux activités administratives y afférentes, je suis certain que l'honorable député aura l'occasion de la soulever sous peu ou d'ici quelques jours. Il ne s'agit sûrement pas d'une question de privilège à poser immédiatement.

L'hon. M. Dinsdale: Au sujet de la même question de privilège...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Dinsdale: Cette façon de procéder commencera demain et, aux termes de notre Règlement, je ne vois aucun autre moyen de traiter de cette affaire aujourd'hui.

M. l'Orateur: Il y a sûrement un moyen beaucoup plus simple de régler la question: communiquer avec le ministre de la Justice et en discuter avec lui. (*Exclamations*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Tout cela souligne l'injustice du gouvernement qui impose une guillotine pour empêcher que des griefs soient soulevés tant que la Chambre sera saisie de la motion visant au débat sur le drapeau. C'est justement ce qui ne va pas: on étouffe le Parlement et on empêche les députés de soulever ces questions.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Votre Honneur pourrait-il décider si une question de privilège se pose et, s'il n'y en a pas, ne pourrions-nous pas passer aux motions?

M. l'Orateur: Me fondant sur les témoignages que j'ai entendus tout récemment, je décide que la question de privilège ne se pose pas.

(*Plus tard*)

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): J'estime que vous n'avez pas jugé entièrement irrecevable la question de privilège soulevée par l'honorable député de Brandon-Souris. C'est une question qui nous concerne. Elle